



TRAVAUX EN COURS DANS MELUN

N° ARRETE	DATE ET LIEUX	OBJETS	DISPOSITIONS ET OBSERVATIONS
2018.1482 du 31/12/2018	Du 31/12/18 au 29/03/19 rue Camille Flammarion	Aménagement et signalisation de voirie	<p><u>Pour information</u> Suivant les besoins et l'avancement des travaux, circulation routière rue Camille Flammarion interdite par panneaux réglementaires. En fonction de l'avancement du chantier, le sens de la circulation routière de la rue Crévoulin pourra être mise en contre sens depuis la rue Camille Flammarion jusqu'à la rue Delaunoy. Stationnement interdit sur toute la longueur rue Camille Flammarion. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.</p>
2018.1493 du 31/12/2018	Du 26/11/18 au 31/01/19 rue du Capitaine Bastien	Raccordement électrique	<p><u>Arrêté 2018.1359 du 22/01/18 prorogé - pour information</u> Circulation routière rue du Capitaine Bastien réduite et déviée par le stationnement par panneaux réglementaires. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement interdit rue du Capitaine suivant les besoins du chantier. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.</p> <p><u>Pour information</u> En cas de réduction du nombre de voies ou de réduction de largeur des voies, vitesse limitée à 30 km/h.</p> <p>En cas d'alternat par panneaux B15-C18, par piquets K10 ou par feux tricolores temporaires : - dépassement interdit, - largeur des voies circulées jamais inférieure à 3 m, la longueur de l'alternat est fonction du trafic, conformément aux recommandations du guide sur les alternats en vigueur, jamais supérieure à 150 m dans le cas d'alternat par piquets K10 ou par feux tricolores temporaires, et jamais supérieure à 50 m dans le cas d'alternat par panneaux B15-C18.</p> <p>Lors de ces interventions, véhicules de la Société EUROVIA supérieurs à 3,5 tonnes autorisés à emprunter toutes les voies de la Commune. Stationnement interdit aux abords du chantier. Dans tous les cas, la signalisation existante, en contradiction avec les mesures d'exploitation mises en place, est masquée ou déposée durant la période de restriction de circulation puis rétablie à la fin du chantier. Déviation des piétons mise en place au droit des passages piétons situés de part et d'autre du chantier si nécessaire.</p>
2018.1494 du 31/12/2018	Du 31/12/18 au 31/12/19 Territoire de la Ville	Entretien de la voirie et de ses dépendances	



<p>2019.28 du 10/01/2019</p>	<p>Du 10/01/19 au 02/02/19 avenue Charles Péguy, rue Etienne Gilson, rue René Coty, rue d'Estienne d'Orves, rue Pajol, avenue des Carmes, avenue de Maréchal Juin, boulevard de l'Almont, rue de l'Eperon, rue du Joachim du Bellay et rue François Couperin</p>	<p>Tirage de fibre optique et d'installation de caméras</p>	<p>Pour information Suivant les besoins et l'avancement des travaux, circulation routière avec l'accord des Services Techniques de la Ville de Melun pourra être réduite et alternée par panneaux réglementaires ou feux tricolores ou interdite et déviée par les rues adjacentes ou réduite par panneaux réglementaires, avenue Charles Péguy, rue Etienne Gilson, rue René Coty, rue d'Estienne d'Orves, rue Pajol, avenue des Carmes, avenue de Maréchal Juin, boulevard de l'Almont, rue de l'Eperon, rue Joachim du Bellay et rue François Couperin. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Suivant les besoins du chantier et l'avancement des travaux, stationnement interdit avenue Charles Péguy, rue Etienne Gilson, rue René Coty, rue d'Estienne d'Orves, rue Pajol, avenue des Carmes, avenue de Maréchal Juin, boulevard de l'Almont, rue de l'Eperon, rue du Joachim du Bellay et rue François Couperin sur plusieurs places au droit des interventions. Déviation piétonne sera mise en place de part et d'autre du chantier.</p>
<p>2018.34 du 11/01/2019</p>	<p>Du 11/01/19 au 31/12/19 Sur le Territoire de la Ville</p>	<p>Marquage au sol</p>	<p>Pour information En cas de réduction du nombre de voies ou de réduction de largeur des voies, vitesse limitée à 30 km/h. En cas d'alternat par panneaux B15-C18, par piquets K10 ou par feux tricolores temporaires : - dépassement interdit, - largeur des voies circulées jamais inférieure à 3 m, la longueur de l'alternat est fonction du trafic, conformément aux recommandations du guide sur les alternats en vigueur, jamais supérieure à 150 m dans le cas d'alternat par piquets K10 ou par feux tricolores temporaires, et jamais supérieure à 50 m dans le cas d'alternat par panneaux B15-C18. Lors de ces interventions, véhicules de la Société EUROVIA supérieurs à 3,5 tonnes autorisés à emprunter toutes les voies de la Commune. Stationnement interdit aux abords du chantier. Dans tous les cas, la signalisation existante, en contradiction avec les mesures d'exploitation mises en place, est masquée ou déposée durant la période de restriction de circulation puis rétablie à la fin du chantier. Déviation des piétons mise en place au droit des passages piétons situés de part et d'autre du chantier si nécessaire.</p>
<p>2019.50 du 18/01/2019</p>	<p>Du 21/01/19 au 08/02/19 boulevard Henri Chapu, rue Saint-Ambroise et rue des Granges</p>	<p>Restructuration du réseau</p>	<p>Pour information Selon l'avancement des travaux, circulation routière pourra être réduite et alternée ou réduite et déviée par le stationnement existant ou interdite et déviée par les rues adjacentes, boulevard Henri Chapu, rue des Granges, rue Saint-Ambroise. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Selon l'avancement des travaux et les besoins du chantier, le stationnement place Saint-Michel, boulevard Henri Chapu, rue des Granges, rue Saint-Ambroise. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.</p>



2019.51 du 17/01/2019	Du 21/01/19 au 03/05/19 PRU MONTAIGU - avenue Charles Péguy	Aménagement de voirie	<u>Pour information</u> Suivant l'avancement des travaux, circulation routière avenue Charles Péguy, rue Etienne Gilson et avenue Antoine de Saint-Exupéry entre le Mail Honoré de Balzac et l'avenue Charles Péguy pourra être interdite ou réduite et alternée par feux tricolores ou hommes trafic ou panneaux réglementaires. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Déviation mise en place par les rues adjacentes. Stationnement interdit avenue Charles Péguy, rue Etienne Gilson et avenue Antoine de Saint-Exupéry entre le Mail Honoré de Balzac et l'avenue Charles Péguy au droit du chantier. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2019.75 du 18/01/2019	Du 21/01/19 au 01/02/19 19 rue des Castors	Changement de cadres et de dalles des chambres France Télécom	<u>Pour information</u> Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement interdit rue des Castors sur deux places au plus près de la chambre. Déviation piétonne mise en place au droit du chantier.
2019.84 du 21/01/2019	Du 28/01/19 au 15/02/19 37 rue des Castors	Création de branchement électrique	<u>Pour information</u> Circulation routière rue des castors réduite et alternée par panneaux réglementaires au droit du chantier. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement rue des Castors interdit au droit du chantier sur plusieurs places. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2019.86 du 21/01/2019	Du 28/01/19 au 22/03/19 boulevard Gambetta et place Saint-Jean	Reprise d'assainissement sur trottoir et chaussée	<u>Pour information</u> Circulation routière boulevard Gambetta et place Saint-Jean réduite d'une voie par panneaux réglementaires, suivant l'avancement des travaux et les besoins du chantier. Stationnement interdit boulevard Gambetta et place Saint-Jean suivant l'avancement des travaux et les besoins du chantier. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2019.87 du 21/01/2019	Du 28/01/19 au 15/02/19 10 rue des Potiers	Branchement électrique	<u>Pour information</u> Circulation routière rue des Potiers interdite par panneaux réglementaires. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2019.85 du 21/01/2019	Le 29/01/19, de 8h30 à 16h30 rue des Granges	Remplacement de cellule HTA dans le poste « GRANGES	<u>Pour information</u> Circulation routière rue des Granges interdite et déviée par les rues adjacentes. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement interdit rue des Granges au plus près du chantier et selon les besoins sur plusieurs places. Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.
2019.29 du 10/01/2019	Du 04/02/19 au 15/02/19 32 rue du Docteur Pouillot	Branchement électrique	<u>Pour information</u> Circulation routière rue du Docteur Pouillot réduite par panneaux réglementaires au droit du chantier. Vitesse limitée à 30 km/h au droit du chantier. Stationnement rue du Docteur Pouillot sera interdit au droit du chantier sur plusieurs places. Une déviation piétonne sera mise en place de part et d'autre du chantier.



2019.31 du
10/01/2019

Du 04/02/19 au 08/02/19
14 rue de Seine

Intervention sur charpente

Pour information

Suivant l'avancement et les besoins des travaux, circulation routière rue de Seine interdite par panneaux réglementaires dans les deux sens de circulation.
Stationnement interdit rue de Seine au droit du chantier.
Déviation piétonne mise en place de part et d'autre du chantier.